



**CROS DE GEORAND**

**N°9**

*1er semestre 2012*

# *Le bulletin municipal*

Hameau du Pré de Mazan



**Le Mot du Maire**

**Budget Primitif 2012**

**Patrimoine : la Fête du 15 Août**

**Travaux et Réalisations**

**Dossier : Débroussaillage et Ecobuage**

**Calendrier des Manifestations**

**Des brèves, des infos pratiques**



*Bulletin réalisé et mis en page par la Commission Communication*

*Textes : Isabelle Jouffre, Françoise Laurent, Didier Moulin, Cécile Pradier, Sébastien Pradier, Jean-Marie Tauleigne - Photos : Jacqueline Boyer, Alban Pradier*

## LE MOT DU MAIRE

Chères Crouseillounes, Chers Crouseillous,

Nous avons eu un début d'année difficile avec la période de gel du mois de février. Ce qui a entraîné des désagréments importants pour certains foyers dont les canalisations avaient gelé et qui ont été privés d'eau potable pendant plusieurs semaines. Je les remercie pour leur compréhension. Des compteurs d'eau ont également gelé, ce qui nous rappelle l'importance d'une bonne isolation autour de ces installations.



*11 février 2012 - Cascade de Roux*

Sur notre commune, un nouveau central téléphonique a été installé, grâce à l'initiative menée par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) et ADTIM, pour permettre l'accès à l'ADSL.

Ce sont 65 foyers de notre commune qui sont éligibles avec des services triple play ou quadruple play (internet + téléphonie fixe illimitée + télévision numérique + offre de téléphonie mobile) de plusieurs opérateurs.

Pour bénéficier des nouvelles offres, vous devez contacter directement l'opérateur de votre choix.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter ADTIM au n° Azur 0810 26 07 26.

Cet équipement a bénéficié de financements des Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Rhône- Alpes et de l'Union Européenne.

Le raccordement de notre village à la fibre optique et la création d'un nouveau central étaient très attendus. L'accès au Haut Débit fait partie intégrante de notre quotidien. Aujourd'hui, les professionnels, les particuliers, tous les acteurs et les résidents de notre territoire ont l'obligation d'avoir une connexion Haut Débit. C'est un atout très important pour notre commune, pour attirer de nouveaux habitants, pour la valeur de l'immobilier, pour nous tous qui vivons au quotidien sur notre montagne.

Malheureusement, quelques foyers restent encore non couverts parce que trop éloignés du central téléphonique dont ils dépendent. Au cours de la réunion cantonale organisée par Patrick Coudène à l'Hôtel du Département, nous avons questionné le Conseil Général sur l'attitude de l'opérateur Ozone suite à l'ouverture du service internet via les lignes cuivre. L'opérateur a confirmé qu'à court terme, il maintiendrait tous les pylônes en fonctionnement en précisant que certains pylônes fonctionnaient actuellement pour moins de 5 clients et qu'il n'avait jamais été envisagé de couper le service ; Un point doit être fait en fin d'année.

La nouvelle adresse mail de la mairie est : [crosdegeorand-mairie@orange.fr](mailto:crosdegeorand-mairie@orange.fr)

Je vous souhaite de passer un très bon été ; De belles manifestations sont en préparation avec tout d'abord ce week-end du 23 juin l'inter villages, le feu de la St Jean et la fête de la musique qui sont organisés par le Comité des Jeunes avec l'aide des Crouseillous et de l'ACCA : un bel exemple d'entente et de dynamisme de nos associations. Suivrons les concours de boules, les fameux bals, les repas, un loto et notre fête du 15 août avec pour thème la Russie.

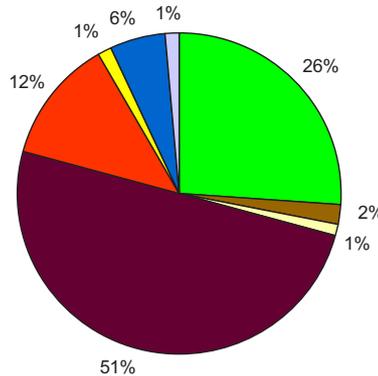
*F.L*

# BUDGET PRIMITIF 2012

## FUNCTIONNEMENT

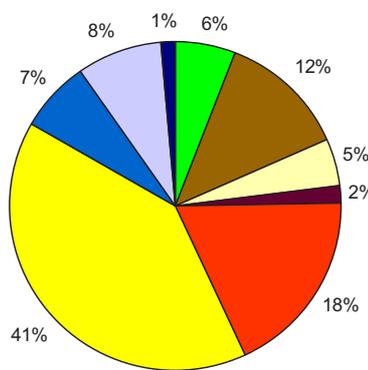
### RECETTES

Report 2011 (excédent)	168 799
Remboursement salaire Poste	13 000
Produits forestiers, pâturages	7 900
Impôts locaux, redevance pylônes	325 097
Dotation de l'Etat, subventions	79 929
Compensation taxes (professionnelle, foncière, habitation)	9 501
Locations...	36 000
Produits except. (assurances église)	9 470
<b>TOTAL</b>	<b>649 696</b>



### DEPENSES

Petites fournitures, carburant, électricité	38 800
Entretien voiries et réseaux, matériel, déneigement	81 000
Fêtes, timbres, téléphone...	30 600
Impôts fonciers...	10 250
Personnel, charges	119 500
Virement à Section Investissement	260 515
Indemnités, subventions associations	45 300
Remboursement FNGIR *	54 406
Intérêts d'emprunts	9 325
<b>TOTAL</b>	<b>649 696</b>



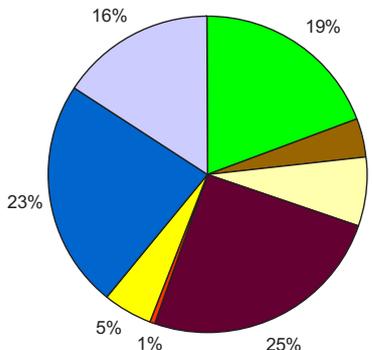
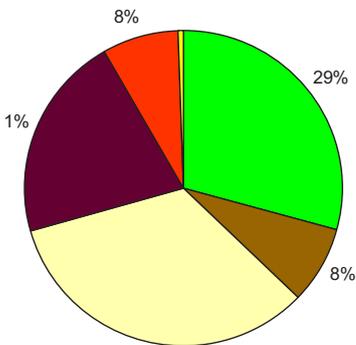
## INVESTISSEMENT

### RECETTES

Virement Section Fonctionnement	260 516
Fond compensation TVA	71 903
Excédent capitalisé	298 873
Subventions** Etat, Région, Départ.	189 588
Emprunt aire touristique	70 000
Cession terrain	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>894 880</b>

### DEPENSES

Déficit reporté	173 090
Remboursement emprunts (capital)	35 525
Total matériel	62 587
Total bâtiments	224 023
Lignes PTT	5 620
Eclairage public	44 280
Total voirie, sentier, forêt	209 755
Aménagement aire touristique***	140 000
<b>TOTAL</b>	<b>894 880</b>



\* FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

\*\* Subventions : (réseau lignes tél 2 348 €, chaufferie mairie 13 744 €, mairie 104 107 €, poste 10 000 €, place publique 34 366 €, sentier et restauration pont du Moulin de Fédarier 18 000 €, éclairage public 5 823 €, matériel 1 200 €) pour un total de 189 588 €

\*\*\* Aménagement aire touristique de La Palisse 100 000 €, maîtrise d'ouvrage 30 000 €, aménagement camping 10 000 €.

D.M

## Infos Pratiques

### Horaires d'ouverture

#### • Secrétariat de mairie :

Lundi : 8h00-12h00  
Mardi : 8h00-12h00  
Mercredi : 8h00-12h00  
Jeudi : 8h00-12h00  
14h00-17h00

Vendredi : 8h00-12h00  
Samedi : 9h30-11h30

#### • Agence postale :

Lundi : 8h00-12h00  
Mardi : 8h00-12h00  
Mercredi : 8h00-12h00  
Jeudi : 8h00-12h00

Vendredi : 8h00-12h00  
Samedi : 9h30-11h30

(Rappel : les opérations postales ne peuvent se faire qu'aux horaires d'ouverture de l'agence)

#### • Déchèterie :

Mercredi : 9h00-12h00  
Samedi : 9h00-12h00

### Eau et assainissement

Prix de l'eau : abonnement annuel 66 €, mètre cube 0,85 €, redevance pollution domestique 0,320 €/m<sup>3</sup>, redevance prélèvement en eau 0,06 €/m<sup>3</sup>.

Prix de l'assainissement : abonnement annuel 66 €, mètre cube 0,85 €, redevance modernisation des réseaux 0,200 €/m<sup>3</sup>.

Ce sont uniquement les redevances fixées par l'agence de l'eau qui augmentent mais les tarifs communaux restent inchangés.

Les compteurs d'eau qui ont été gelés seront remplacés et facturés 50 €.

Ceux qui se trouvent encore à l'intérieur des habitations seront sortis à l'occasion de travaux sur le réseau d'eau ou lorsque cela est facilement réalisable.

### Taux d'imposition

Lors du vote du budget primitif, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

## PATRIMOINE :

Nous vous proposons la suite de l'essai écrit par le père Cyprien Gineys. Dans le bulletin municipal précédent il évoquait la Fête du 15 août jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, ici il s'est inspiré de témoignages contemporains pour nous transmettre le récit de cette journée qui marque l'histoire de notre village jusqu'à nos jours.

Une grande reconnaissance pour son travail de recherche et d'écriture, merci aussi à tous ceux qui ont fait appel à leurs souvenirs et qui m'ont rappelé comment les jeunes de la commune, très attachés à leur village, ont insisté pour faire perdurer cette tradition. C.P

### **Le rinage du Cros-de-Géorand (suite)**

En quoi consistait la fête avant la guerre de 1939-1945 ? Voici le témoignage de Rose Arcis, née en 1918, qui habitait alors au Merle :

« Le 15 août était une journée de liesse pour les résidents de la commune. Quelques personnes des localités voisines venaient les rejoindre, surtout l'après midi. La fête se déroulait en deux temps : messe le matin et divertissement l'après midi.

Le matin : deux Messes, la première à 7h pour ceux qui devaient garder la maison et la grand Messe à 11h, avec chant grégorien. On s'y préparait longtemps à l'avance. Beaucoup se confessaient la veille ou quelques jours avant.

Les hommes répétaient les chants au presbytère. Il y avait de très belles voix. Pour les dames et jeunes filles, plusieurs répétitions à l'église ou chez les religieuses étaient aussi prévues.

Quant aux bergers et bergères, un problème se posait pour le gardiennage des bêtes, il fallait « matiner », c'est-à-dire sortir les bêtes très tôt le matin. Les femmes se levaient pour la traite à 4h et on sortait les bêtes au pâturage vers 4h30 jusqu'à 9h. Alors on rentrait les bêtes à l'étable, il fallait faire sa toilette, puis une heure de marche à pied pour atteindre l'Église pleine à craquer, où toutes les bannières étaient déployées en l'honneur de la Vierge, et le prêtre entouré d'une dizaine d'enfants de chœur et de toutes les confréries.

Les pénitents en robe blanche avec grand capuchon (environ une trentaine) remplissaient le chœur. Il y avait aussi le maire et quelques autres personnes.

Les pénitentes entouraient la table de communion, revêtues d'un grand voile blanc. Devant l'autel prenaient place les congréganistes, presque toutes des jeunes filles de la paroisse, ruban bleu ciel avec médaille de la Vierge autour du cou et ceinture de même couleur.

La jeunesse catholique (une vingtaine de membres) prenait place devant l'autel du Sacré-Cœur.

Dans la nef, les hommes s'installaient à gauche et les femmes à droite. Toute la paroisse était là.

Beaucoup de personnes étaient debout, car le chadeyraïré (qui distribuait les chaises pour un ou deux sous) n'en avait pas pour tout le monde.

La messe terminée on partait en procession vers la Brunolle dont on faisait le tour, clergé en tête, il y avait parfois plusieurs prêtres. Un long ruban se déroulait pendant une bonne demi-heure, toutes bannières déployées, avec chants et prières, les cloches lancées à toute volée.

Puis on se dispersait... Oui et non, car des groupes se formaient, il était plus de midi mais personne ne pensait au repas, les hommes et les femmes, séparés, allaient au bistrot. Presque toutes les maisons faisaient bistrot.

Les jeunes se précipitaient chez Clauzier, le dancing, à l'autre bout du village. Dès la veille les tables étaient rangées de manière à laisser suffisamment de place pour la piste de danse. Déjà on servait des boissons : café, limonade, bière, sirop, vin. On se bousculait à la porte d'entrée, on se cramponnait aux fenêtres, le patron, son accordéon en bandoulière, commençait, sa femme et ses filles assuraient le service. On chahutait, on s'embrassait. Quelques notes étaient lancées et on démarrait avec une polka que tout le monde savait faire, se succédaient sans répit majurkas, bourrées, rat, valse. Chacun y allait de son savoir-faire dans un tourbillon. Pas de tangos ni de Valses lentes. De temps en temps une chanson connue de tous : la paimpolaise, la yoyette ou mes esclos. Les jeunes filles attendant leur cavalier. Il y avait d'excellents danseurs, du Cros, de la Palisse ou d'ailleurs. Le musicien n'avait pas un moment de repos, s'épongeant le front on lui portait souvent à boire. Je ne sais pas où il avait appris à jouer.

## LA FETE DU 15 AOÛT

À 18h il fallait partir, aller reprendre la garde des troupeaux. On se dispersait à contre cœur, fourbus mais contents. Il n'y avait pas d'autres distractions, un maraîcher le matin. Les hommes, sauf ceux qui passaient la nuit à boire, partaient aussi. Pas de forains et les voitures étaient rares, trois par commune. Au Cros celle du maire et du boulanger ». Je me permets d'ajouter : aujourd'hui c'est parfois trois voitures par maison.

Les réjouissances populaires du 15 août connurent un ralentissement avec la guerre de 1939-1945 et finirent par s'essouffler.

Comme il n'y avait plus rien l'après midi, dès son arrivée au Cros vers 1958 le curé Blanchard proposa une kermesse. Je laisse Cécile Pradier vous raconter la suite :

« Jusqu'en 1963 il y avait une kermesse le 15 août. Le curé Blanchard faisait appel aux paroissiens pour tenir les stands de pêche à la ligne, de tombé de boîtes, buvette, chansons. L'argent récolté était remis au curé qui l'utilisait pour la paroisse (chauffage de l'église...).

En 1964, le même curé a annoncé lors de la messe, 15 jours avant la fête, qu'il n'y aurait pas de kermesse, sans donner d'explication. Les jeunes de la commune trouvaient cela décevant, mais le temps était trop court pour organiser quelque chose.

C'est l'année suivante alors qu'à nouveau rien n'était prévu pour la fête que Jean-Claude, Robert, Bernard et quelques autres ont décidé de mettre chacun une somme de départ pour organiser un bal sous chapiteau avec orchestre, l'après midi et le soir du 15 août.

En 1967, ils officialisent leur association en créant le Comité des Jeunes avec pour président Gabriel Roux. Leur but est de faire perdurer la fête du village du Cros avec des animations telles que le tir à la carabine, le casse bouteilles, le jeu des cochons d'inde, les dédicaces de chansons, sans oublier le bal sous chapiteau. Les forains viendront aussi s'installer sur la place avec un stand de tir et le fameux manège, « attention au pompon les enfants ! » Les bénéfices récoltés leur servent alors à s'offrir quelques voyages. La fête s'est étoffée avec les ball-traps organisés par l'ACCA et le bal musette organisé par le club de Géorand.

Au début des années 2000, le nombre d'adhérents du Comité des Jeunes ayant diminué, ils ne pouvaient plus assurer l'animation de la fête, d'autant qu'ils avaient maintenant d'autres manifestations à organiser tout au long de l'année (concours de boules, inter villages, bals de Pâques et de juillet...).

Pour maintenir la fête du 15 août, la mairie en a donc repris l'organisation avec l'aide des bénévoles des associations. Le Comité des Jeunes, l'ACCA et le Club de Géorand continuent également leurs animations respectives. L'idée a été de trouver un thème nouveau chaque année, c'est ainsi que nous avons eu le médiéval, le Far West, le Mexique, les îles, le Cabaret, le Brésil et puis la Russie en 2012. Les animations de danses, chants, musiques, se succèdent tout au long de l'après midi avec des artistes qui offrent un spectacle en rapport avec le thème. Maintenant il n'y a plus de manèges mais des exposants de produits artisanaux (confitures, fromages, olives, meubles en carton, sculptures en bois flotté...) qui viennent compléter le tout, sans oublier les enfants qui peuvent se distraire avec des jeux en bois qui sont à leur disposition et un stand de maquillage.

Cela reste une fête conviviale où les habitants de la commune et des villages voisins aiment se retrouver et partager un verre à la buvette. La tradition se poursuit, c'est bien cela la vraie réussite... »

Merci à Rose, qui a fait appel à ses souvenirs de jeunesse, pour nous dire ce qu'était la fête patronale du 15 août au Cros avant la guerre de 1939-1945, et merci à Cécile qui s'est informée auprès de son entourage pour nous la décrire, telle qu'elle a évolué au cours des 50 dernières années.



15 août 2011

## Infos Pratiques

### Tarifs de location de la salle polyvalente

Réunion : gratuit

Association avec entrées payantes : 50 €

Particulier résident : 80 €

Non résident : 150 €

Professionnel : 150 €

Une caution de 200 € sera demandée à la remise des clefs

### Ouverture de la bibliothèque

La bibliothèque municipale vient d'être créée. Elle est installée dans le bâtiment situé à côté de la mairie qui abrite également la salle des associations. Ce sont quelques 840 ouvrages, donnés par des particuliers, qui ont été enregistrés et classés.

Gérée par l'association "La bouquinerie crouseilloune", la bibliothèque est ouverte le mercredi de 13h30 à 14h30 et le samedi de 10h30 à 11h30. La cotisation annuelle est fixée à 5€ pour les habitants de la commune, 7€ pour ceux des autres communes et à 1€ par prêt de livres pour les gens en vacances (avec un chèque de caution de 50€). Un maximum de 3 livres pourra être emprunté pour une durée de 4 semaines. Des ouvrages prêtés par la bibliothèque départementale de prêt viendront s'ajouter au fond de livres déjà en rayons. Des animations y seront présentées notamment dans le cadre du salon du livre de Bourlatier, début septembre.



## TRAVAUX ET REALISATIONS

### Mairie :

Les travaux de la réhabilitation de la Mairie, de la création d'une salle d'animation au profit des associations, de la bibliothèque, ainsi que de trois logements locatifs par le Foyer Vellave, se sont terminés ces dernières semaines.

La réception de ce chantier, qui permet de préserver et d'améliorer un bâtiment public supplémentaire, a eu lieu ces derniers jours. Le délai et le budget de l'opération prévus ont été respectés. Les quelques finitions et aménagements extérieurs sont en cours d'achèvement afin de livrer complètement ce bâtiment à la fin de ce mois.

Aussi le déménagement a été fait et nous sommes heureux de vous accueillir depuis le 1er Juin dans des locaux spacieux, rénovés et adaptés.

Un récapitulatif financier sera effectué dans le prochain bulletin et la date de l'inauguration vous sera communiquée prochainement.

### Sentier L'Eau et sa Force :

Ce projet de sentier L'Eau et sa Force voit son aboutissement. En effet suite à l'avant projet réalisé, les financements nécessaires ont été recueillis, en particulier grâce à Jean Claude Flory, Député et Président du SYTHERE (Syndicat du THERmalisme et de l'Environnement) avec l'attribution importante d'une subvention à hauteur de 18 000 €. Le coût de ce projet est de 42 000 €, et la participation de la Mairie sera d'environ 10 000 € (toutes subventions comprises).

Ce projet permettra une randonnée thématique de 10 km environ autour du village du Cros de Géorand, avec une vue sur les barrages de La Palisse et Le Gage, le passage sur le pont du moulin de Fédarier et sur la passerelle du Gage.

Cette réalisation permettra d'accueillir de nouveaux visiteurs grâce à l'aide de l'Office de Tourisme. Un dépliant d'explication sera réalisé. Cette réalisation offrira une activité supplémentaire à la clientèle de nos hébergeurs et commerçants du village.

### Projets La Palisse :

La municipalité travaille sur plusieurs projets dans le cadre de l'embellissement et du développement de ses villages. C'est pourquoi plusieurs sont en cours sur le hameau de La Palisse.

Tout d'abord le chantier d'enfouissement des lignes et réfection de l'éclairage public du centre du village avance. Les travaux de dissimulation se terminent. Les nouveaux lampadaires remplaceront les anciens, permettant ainsi des économies d'énergie. Cette réalisation permet aussi l'embellissement de ce hameau.

La réfection du réseau d'eau potable est lancée. La volonté des élus municipaux était de refaire le réseau d'eau complet tant celui-ci est vétuste (60 ans). et ne permet pas le bon fonctionnement des bouches à incendie. Les subventions espérées n'ayant pas été accordées, la priorité est donnée au remplacement des branchements plomb qui sera réalisé cet été.

Le projet d'aménagement touristique est aussi lancé avec l'aide technique de la Communauté de Communes des Sources de la Loire. Le cabinet d'architecte CHARNAY (Aubenas) a été retenu. Une esquisse est attendue au cours de l'été. Les recherches de financements seront alors lancées.

S.P

# DOSSIER : DEBROUSSAILLEMENT ET ECOBUAGE

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le maire est responsable sur le territoire de sa commune du respect de la réglementation sur le débroussaillage obligatoire autour des habitations.

En effet, outre le code général des collectivités territoriales (art L,2212-2) qui énumère les domaines dans lesquels le maire exerce ses pouvoirs de police notamment en matière de sécurité en le chargeant de prendre les précautions nécessaires pour prévenir les incendies, l'article L,322-3 du code forestier qui institue l'obligation légale de débroussaillage stipule que le maire doit en assurer le contrôle de l'exécution.

Le maire a donc un rôle dans l'application de la réglementation; il se doit d'informer l'ensemble de ses administrés par tous les moyens à sa convenance, mais il doit également faire respecter les obligations de débroussailler en utilisant son pouvoir de police.

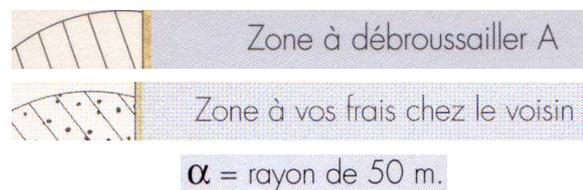
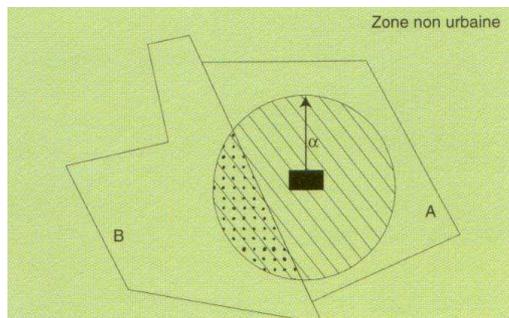
Notre bulletin me donne la possibilité de vous donner cette information et de vous faire connaître vos obligations.

Le débroussaillage autour des habitations est donc obligatoire depuis 1985.

Débroussailler consiste à supprimer la végétation basse herbacée ou buissonnante qui peut se développer sur votre terrain.

Un élagage (suppression des branches basses) des arbres est également indispensable à réaliser sur une hauteur de 2 mètres. Cet élagage concerne aussi bien les branches sèches que les branches vertes.

Vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de 50 mètres autour de votre habitation y compris au-delà des limites de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à cette obligation réglementaire notamment s'il ne dispose d'aucune habitation ou installation sur son terrain. Il est nécessaire de lui demander préalablement l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception ; une information verbale directe est bien sûr conseillée dans le cadre des bonnes relations de voisinage.



Pour plus de renseignements, des informations complémentaires sont également disponibles sur le site Internet : <http://debroussaillage-foret.ardeche.agriculture.gouv.fr/>

Le débroussaillage doit être effectué par la personne qui occupe les lieux, qu'il soit propriétaire, locataire ou usufruitier.

Les chemins privés desservant les habitations doivent être également débroussaillés sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre. En bordure de chemin, il est recommandé de porter à 4 m la hauteur d'élagage pour faciliter le passage des camions de sapeurs-pompiers.

Le non respect de l'obligation de débroussaillage peut, sans préjuger des poursuites pénales encourues, engager votre responsabilité en matière de réparation des dommages.

Pour éliminer les résidus de débroussaillage, il existe plusieurs solutions :

le dépôt dans une déchèterie, le compostage des déchets verts et des feuilles mortes, le broyage.

Le brûlage est interdit. Pour les activités agricoles seulement, sont autorisés :

le brûlage de végétaux préalablement coupés et mis en tas (taille de vignes, des genets ..), le brûlage pastoral ou écobuage destiné à éliminer des végétaux non coupés pour ouvrir de nouveaux espaces de pâture.

Le propriétaire ou l'ayant droit doit remplir une déclaration en mairie et le jour du brûlage informer les sapeurs pompiers au 0475663618, être présent sur les lieux pendant toute l'opération et éteindre complètement le feu avant le coucher du soleil. Le non respect de ces dispositions fait encourir une amende de 135 €. Si le feu échappe à la surveillance, une amende peut aller de 3 750 € à 150 000 € avec peine de prison si l'incendie involontaire provoque la mort d'une personne.

F.L

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Liste des manifestations connues au moment où nous clôturons cette édition :

**Samedi 23 Juin 2012:**

Inter villages organisé par le **comité des jeunes** (à partir de 14h). Paella en soirée suivie du Feu de la Saint Jean

**Samedi 14 Juillet 2012 :**

Animation pêche à la mouche organisée par **la truite capricieuse** au cours de la fête à Rieutord

**Dimanche 15 Juillet 2012 :**

Loto organisé par l'association **Soamiandry** (après-midi)

**Vendredi 20 Juillet 2012, Vendredi 3 Août 2012 :**

Balade culture et patrimoine avec Elodie Blanc (départ 9h30 place du village)

**Samedi 21 Juillet 2012 :**

Concours de pétanque en doublette organisé par le **comité des jeunes** (après-midi)

Bal sous chapiteau organisé par le **comité des jeunes** avec l'orchestre Miami (soirée)

**Mardi 14 Août 2012 :**

Concours de pétanque en tête à tête organisé par le **comité des jeunes** (matin)

Concours de pétanque en triplète organisé par le **comité des jeunes** (après-midi)

Bal sous chapiteau organisé par le **comité des jeunes** avec l'orchestre Mascara (soirée)

**Mercredi 15 Août 2012 :**

Fête du village sur le thème "Russie" organisée par **la municipalité** avec le soutien des associations

Ball-trap organisé par **l'ACCA** (à partir de 14h)

**Mardi 21 Août 2012 :**

Balade paysages et travaux hydrauliques, visite de ferme avec Stanislas Peyronnet (horaire à préciser)

**Samedi 17 Novembre 2012 :**

Soirée dansante à la salle polyvalente organisée par le **comité des jeunes** avec sono

*J-M.T*



*Le Comité des Jeunes vainqueur de l'inter villages 2011 entouré des jeunes de Rieutord*

### LES CONTACTS MUNICIPAUX

**Agence Postale Communale :** Martine GAYTON (04 75 37 07 74 )

**Secrétariat de Mairie :** Martine GAYTON (04 75 38 94 64 - [crosdegeorand-mairie@orange.fr](mailto:crosdegeorand-mairie@orange.fr))

**Permanences du Maire :** Sur rendez-vous au secrétariat de mairie les jeudis de 14h00 à 17h00.

**Rencontres avec le 1er Adjoint :** Sur rendez-vous au secrétariat de mairie les samedis de 9h00 à 12h00.

**Rencontres avec les 2ème et 3ème Adjointes :** Sur rendez-vous au secrétariat de mairie.